

## DELIBERATION DDB2024\_038

Nombre de membres du bureau en exercice	
en exercice	56
Présents	35
Votants	44
Pouvoirs	9

Date de convocation du Bureau communautaire délibérant du Grand Périgueux le 7 juin 2024

**LE 13 juin 2024, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU**

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### ADHESION À UNE CENTRALE D'ACHAT SPÉCIALISÉE DANS LE DOMAINE DU NUMÉRIQUE ET DES TÉLÉCOMS DÉNOMMÉE « CANUT » - POINT DELIBERANT

#### PRESENTS :

M. AUZOU, M. BUFFIERE, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, Mme SALOMON, M DENIS, Mme FAURE, M. GUILLEMET, Mme ROUX, M. PERPEROT, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. JAUBERTIE, M. CHANSARD, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. NOYER, M. MARSAC, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. CHANTEGREIL

#### ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. AUDI, Mme DRUILLOLE, Mme LABAILS, M. PROTANO, M. REYNET, M. TALLET, M. FOUCHEIR, M. SUDREAU, M. MOTARD, M. SERRE, Mme DOAT, M. VADILLO

#### POUVOIR(S) :

Mme CHABREYROU donne pouvoir à Mme GONTHIER  
 M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON  
 Mme KERGOAT donne pouvoir à M. LECOMTE  
 M. LEGAY donne pouvoir à M. NARDOU  
 M. DUCENE donne pouvoir à M. SUDREAU  
 M. RATIER donne pouvoir à Mme ROUX  
 M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER  
 M. FALLOUS donne pouvoir à M. PASSERIEUX  
 M. MARC donne pouvoir à M. MARTY

## ADHÉSION À UNE CENTRALE D'ACHAT SPÉCIALISÉE DANS LE DOMAINE DU NUMÉRIQUE ET DES TÉLÉCOMS DÉNOMMÉE « CANUT » - POINT DELIBERANT

**Vu** le code général des collectivités territoriales.

**Vu** la délibération du conseil communautaire du Grand Périgueux du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau communautaire un certain nombre de ces pouvoirs.

**Considérant que** la mutualisation des achats constitue un levier important au regard de la performance économique attendue de la commande publique. Afin de répondre aux problématiques et enjeux des collectivités territoriales en matière de Numérique et des Télécommunications, une nouvelle centrale d'achat a été créée : La Centrale d'Achat du NUmérique et des Télécoms (CANUT).

**Que** de forme associative, cette centrale d'achat créée en 2023 est une ressource dédiée aux collectivités, bailleurs sociaux, et autres établissements publics, permettant de bénéficier de conditions d'achat préférentielles, avec des accords-cadres clé en main dans le respect du code de la commande publique.

**Que** les objectifs de la CANUT sont multiples :

- Une gestion simplifiée des achats,
- Des marchés adaptés aux besoins des collectivités territoriales,
- Des frais d'accès réduits,
- Une relation directe avec les titulaires pour l'exécution des marchés,
- Une représentation de leurs intérêts face aux titulaires de marchés,
- Des interlocuteurs dédiés apportant une forte réactivité aux sollicitations qu'elle recevra.

**Considérant que** la CANUT n'exige pas d'exclusivité lors de l'utilisation de ses marchés, et permet de résilier la souscription à un marché à tout moment.

Qu'il serait donc intéressant pour le Grand Périgueux d'adhérer à cette centrale d'achat pour ses besoins en matière numérique (Téléphonie, matériel informatique etc.) et ce d'autant qu'en fonction des domaines il sera également possible d'y associer les communes membres.

**Que** l'adhésion à la CANUT est gratuite, seul le coût annuel d'utilisation des marchés est facturé par l'association selon les tarifs suivants :

Établissement seul < 500 employés		Groupement < 50 structures	
Nbr de marchés	Coûts annuels (ht)	Nbr de marchés	Coûts annuels (ht)
1 <sup>er</sup> marché	300 €	1 <sup>er</sup> marché	1500 €
2 marchés (remise de 20%)	480 €	2 marchés (remise de 2%)	2940 €
3 marchés (remise de 30%)	630 €	3 marchés (remise de 4%)	4320 €
4 marchés (remise de 40%)	720 €	4 marchés (remise de 6%)	5640 €
5 marchés (remise de 45%)	825 €	5 marchés (remise de 8%)	6900 €
6 marchés (remise de 50%) = PLAFOND	900 €	6 marchés (remise de 10%) = PLAFOND	8100 €

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

DDB2024\_038  
S2LO

Publié le

ID : 024-200040392-20240613-DDB2024\_038-DE

- Approuve l'adhésion à la Centrale d'Achat du NUmérique et des Télécoms (CANUT);
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires pour formaliser cette adhésion et à prendre toutes les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre ;
- Autorise le Président à réaliser et à suivre l'ensemble du processus de souscription aux marchés et aux actes associés auprès de la Centrale d'Achat du NUmérique et des Télécoms (CANUT).

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 01/07/2024	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 01/07/2024	Périgueux, le 01/07/2024
Le secrétaire de séance  Christian LECOMTE 	Le Président  Jacques AUZOU 